

voie intelligente vers le désarmement nucléaire mondial, de manière à ce que l'argent qui est englouti dans les arsenaux nucléaires soit consacré à des axes de développement susceptibles d'aplanir les problèmes du tiers monde et de relancer son développement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député disposera encore de sept minutes pour poursuivre son exposé la prochaine fois que cette motion sera mise en discussion dans le cadre des initiatives parlementaires. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée.

En conformité du paragraphe 36(2) du Règlement, l'affaire retombe au bas de la liste de priorités établie au *Feuilleton*.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE—ÉTUDE DES AMENDEMENTS DU SÉNAT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 28 août, de la motion de M. Andre:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour faire savoir à Leurs Honneurs que la Chambre est d'accord avec l'amendement 10a) apporté par le Sénat au projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, mais qu'elle n'est pas d'accord pour ce qui est des autres amendements, sauf les amendements 1c) et 8, parce qu'elle croit que les amendements 1a) et b), 2a) et b), 3, 4a) et b), 5a), b) et c), 6, 7a) et b), 9 et 10b) et c) sont incompatibles avec les principes qui sous-tendent le projet de loi lequel accroîtra la protection de la propriété intellectuelle, accroîtra la recherche et le développement au Canada, créera de nouveaux emplois dans le domaine de la haute technologie, améliorera les services de santé des Canadiens et protégera les consommateurs contre la hausse des prix des médicaments. Et plus précisément:

Les amendements 1a) et b) suppriment les définitions de «conseil» et de «breveté» ou «titulaire de brevet». Ces définitions sont nécessaires pour sous-tendre les pouvoirs du Conseil d'examen du prix des médicaments, lequel est nécessaire pour la protection des consommateurs.

Les amendements 2a) et b) diminuent le potentiel d'exportation du Canada et la fabrication au Canada de produits chimiques fins.

Les amendements 3 et 4a) et b) restreignent la durée du droit d'exclusivité, éliminant de ce fait l'incitation à accroître la recherche et le développement au Canada.

L'amendement 5a) restreint la durée du droit d'exclusivité, et le potentiel d'exportation, réduisant de ce fait les avantages économiques pour le Canada.

L'amendement 5b) supprime le Conseil d'examen du prix des médicaments, qui est nécessaire pour la protection des consommateurs; il supprime en outre la protection accordée pour les médicaments inventés au Canada et, de ce fait, l'incitation à accroître la recherche et le développement au Canada.

Les amendements 6, 7a) et b), 10b) et c) découlent des amendements 1a) et b), 2, 3, 4a) et b) et 5a) et b) et ne sont donc pas à propos.

L'amendement 9 découle de l'amendement 8 du Sénat mais il n'est pas compatible avec l'amendement apporté par la Chambre à l'amendement 8 du Sénat et énoncé ci-après.

Et, en outre:

Que l'amendement 1c) du Sénat soit modifié comme il suit: «c) Retrancher les lignes 36 à 44 et ajouter ce qui suit:

(2) Pour l'application des articles 41.11 à 41.16, l'avis de conformité délivré en premier lieu, soit pour le composé chimique original et distinct d'un médicament, soit pour l'équivalent chimique manifeste du médicament, est réputé être le premier avis de conformité délivré pour ce médicament.»

Que l'amendement 8 du Sénat soit modifié comme il suit: «Insérer le sous-titre «Disposition transitoire» et ce qui suit comme article 31:

31. (1) Le ministre de la Consommation et des Corporations versera à chaque province pour chacun des exercices compris entre le 1^{er} avril 1987 et le 31 mars 1991 pour la recherche et le développement en matière de

Brevets—Loi

médicaments un montant égal au produit obtenu par la multiplication de l'élément a) par l'élément b):

a) le quotient obtenu par la division de vingt-cinq millions de dollars par le chiffre total de la population des provinces pour l'exercice à l'égard duquel le versement est effectué;

b) le chiffre de la population de la province pour ce même exercice.

(2) Tout versement est prélevé sur le Trésor selon ce que le gouverneur en conseil peut fixer par règlement.

(3) Le chiffre de la population d'une province pour un exercice est celui du 1^{er} juin de l'exercice, déterminé et publié par le statisticien en chef du Canada.»

ainsi que de l'amendement de M. Lewis (p. 8555).

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, conformément au paragraphe 13(5) du Règlement, la Chambre passe au vote différé de la motion de M. Lewis posant la question préalable sur la motion du ministre de la Consommation et des Corporations relative aux amendements que le Sénat a apportés au projet de loi C-22, modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes.

M. Lewis propose:

Que la motion soit maintenant mise aux voix.

Convoquez les députés.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

● (1800)

(Vote n° 228)

POUR

Députés

Andre	Gass	Peterson
Attewell	Gervais	Price
Bertrand	Girard	Redway
Blais	Gray	Reid
Blais-Grenier	(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Reimer
Blenkarn	Greenaway	Roman
Bouchard	Grisé	Schellenberg
Bradley	Hawkes	(Nanaimo—Alberni)
Brightwell	Caldwell	Scott
Carney	Hicks	(Victoria—Haliburton)
Champagne	Horner	Scott
(Champlain)	James	(Hamilton—Wentworth)
Charest	Jardine	Scowen
Chartrand	Johnson	Siddon
Clark	(Bonavista—Trinity—Conception)	Stackhouse
(Brandon—Souris)	Joncas	Stevens
Clifford	Kempling	Tardif
Clinch	Ladouceur	(Charlesbourg)
Coates	Lanthier	Taylor
Collins	Lawrence	Thacker
Cook	Layton	Tremblay
Cooper	Lesick	(Québec-Est)
Cossitt	Lewis	Tremblay
Côté	Mantha	(Lotbinière)
(Lac-Saint-Jean)	Martin	Turner
Crosbie	Mazankowski	(Ottawa—Carleton)
(Saint-Jean-Ouest)	McCrossan	Van De Walle
Dantzer	McCuish	Vankoughnet
Daubney	McDougall	Vézina
Dick	(St. Paul's)	Vincent
Domm	McKenzie	Warner
Dorin	McLean	Wenman
Duguay	Moore	White
Epp	Murta	Wilson
(Provencher)	Nicholson	(Swift Current—Maple Creek)
Fennell	(Niagara Falls)	Wilson
Ferland	Nickerson	(Etobicoke-Centre)—103
Fontaine	Nowlan	
Forrestall	O'Neil	
Frleigh	Oostrom	
Friesen	Pennock	